

LES COMMUNAUTÉS AU CENTRE ?

La redevabilité envers les populations affectées par le tremblement de terre en Haïti

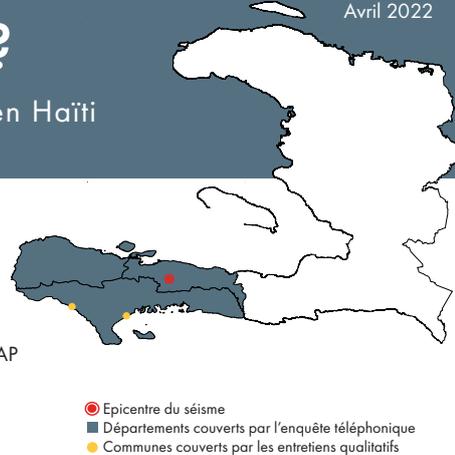
De novembre 2021 à janvier 2022, Ground Truth Solutions a réalisé une étude à méthode mixte pour savoir ce que les personnes touchées par le séisme du 14 août pensent de la réponse humanitaire. Nous avons mené une enquête téléphonique auprès de 1251 personnes et avons parlé à 86 personnes lors d'entretiens qualitatifs.

ENQUÊTES TÉLÉPHONIQUES

-  505 FEMMES (40%)
-  746 HOMMES (60%)
-  1106 NON-BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE (88%)
-  144 BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE (12%)

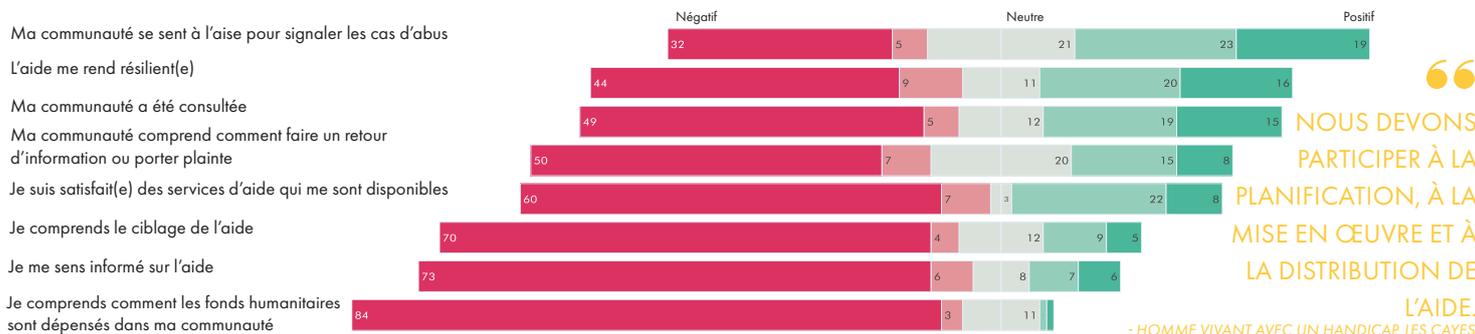
ENTRETIENS QUALITATIFS

-  FEMMES
-  HOMMES
-  JEUNES
-  PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP
-  LEADERS COMMUNAUTAIRES
-  REPRÉSENTANTS LGBTQIA+



RÉSULTATS

Afin d'explorer les priorités des communautés pour la réponse post-séisme, nous avons comparé l'importance perçue des indicateurs clés de responsabilité avec les expériences des communautés. Alors que toutes les personnes interrogées ont jugé tous les thèmes que nous avons abordés comme étant très importants, la mesure dans laquelle ils estiment qu'ils se concrétisent varie. Ces graphiques montrent les pourcentages de réponses données aux différentes questions sur une échelle de 1 à 5, allant de fortement en désaccord (rouge foncé) à tout à fait d'accord (vert foncé).



“ NOUS DEVONS PARTICIPER À LA PLANIFICATION, À LA MISE EN ŒUVRE ET À LA DISTRIBUTION DE L'AIDE. ”
- HOMME VIVANT AVEC UN HANDICAP, LES CAYES

SATISFACTION AVEC L'AIDE HUMANITAIRE

- 67% des personnes interrogées dans le cadre de notre enquête téléphonique déclarent ne pas être satisfaites des services humanitaires disponibles.
- L'insatisfaction est liée à un accès limité à l'aide, notamment dans les zones rurales, aux quantités insuffisantes pour répondre à leurs besoins, à une mauvaise qualité de l'aide ou à une aide qui ne correspond pas à leurs priorités.
- Les personnes ont également fait état d'expériences négatives lors des distributions de l'aide dû à la désorganisation, à la surpopulation, à la violence, au sentiment de ne pas être respecté et à la honte. Certains ont même envisagé de refuser l'aide en raison de ces expériences négatives.

PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

- 54% des personnes interrogées disent que leur communauté n'a pas été consultée sur l'aide.
- Les gens n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions concernant l'aide humanitaire, tant lors de l'évaluation que lors des distributions.
- Généralement, les gens n'ont pas d'opportunités pour participer à l'aide.
- En revanche, les gens sont très attachés à leur droit d'influencer l'aide.

INFORMATIONS

- Seulement 13% des personnes se sentent informées des aides dont elles peuvent bénéficier.
- 14% savent comment il est décidé qui reçoit l'aide et qui ne la reçoit pas.
- Il existe un sentiment partagé que le ciblage n'est pas effectué de manière équitable.
- Parmi les autres lacunes en matière d'information nous pouvons citer le fait de savoir d'où vient l'aide, qui la distribue et quand, et comment les fonds humanitaires sont dépensés.

RETOURS ET PLAINTES

- Seulement 23% des personnes pensent que leur communauté sait comment faire un retour d'information ou porter plainte concernant l'aide humanitaire.
- Les personnes disent ne pas avoir accès aux mécanismes de plainte.
- Les personnes ont le sentiment que porter plainte n'apportera aucun changement réel.
- Personne ne veut se plaindre à ceux qui, selon eux, font partie du problème.

AUTONOMIE

- 36% des personnes pensent que l'aide aide leur communauté à vivre sans aide à l'avenir.
- Bien qu'ils trouvent l'aide utile à court terme, les gens ne pensent pas qu'elle leur aide à long terme.
- Les gens espèrent être indépendants de l'aide.
- La plupart des personnes ont mentionné qu'elles voulaient du travail ou des moyens de subsistances, et qu'elles souhaiteraient pouvoir reconstruire leur communauté.

“ NOUS NE VOULONS PAS ÊTRE DES VICTIMES POUR UN SAC DE RIZ. ”

- FEMME, LES CAYES

LA CONFIANCE

- Les personnes veulent que l'aide leur soit fournie par des personnes en qui ils ont confiance, qui les respectent et qui sont les plus proches d'eux.
- Dû au fait que les gens ne sont pas impliqués dans les processus d'aide, ils font peu confiance aux humanitaires et aux autorités qui distribuent l'aide.
- Certains ont fait part d'allégations de corruption liées à la sélection des bénéficiaires. L'une des principales plaintes concerne le fait que les humanitaires ne se rendent pas dans les communautés pour « voir la réalité » - ce qui laisse penser que les gens perçoivent les humanitaires comme déconnectés des populations touchées.
- Bien que les acteurs communautaires soient le plus souvent mentionnés comme étant les mieux placés pour fournir et distribuer l'aide, il ne s'agit pas seulement de savoir « qui » apporte l'aide mais « comment » elle est apportée.

Pour plus de détails, lisez notre rapport complet ici.



LES COMMUNAUTÉS AU CENTRE?

La redevabilité envers les populations affectées par le tremblement de terre en Haïti

Nous avons organisé un atelier avec des membres de la communauté humanitaire en mars 2022 afin de formuler des recommandations sur la manière d'agir en fonction de nos conclusions. Les participants incluaient des représentants du gouvernement, des secteurs humanitaires, des ONG et des organisations travaillant avec des personnes en situation de handicap, ainsi que des points focaux chargés de rendre des comptes aux personnes affectées. Pour s'assurer que les recommandations mènent à des actions concrètes, un suivi actif de la part des parties prenantes concernées dans le pays est essentiel.

RECOMMANDATIONS

Ciblage et communication autour des critères de sélection

- Créer un organe de coordination avec les organisations communautaires et de la société civile afin d'identifier les groupes vulnérables et de pré-identifier les vulnérabilités grâce à la base de données nationale sur les vulnérabilités (SIMAST) du ministère des affaires sociales et du travail ;
- Appliquer des méthodes de sélection standardisées parmi les fournisseurs d'aide ;
- Réaliser des évaluations des besoins spécifiques aux personnes en situation de handicap en collaboration avec les organisations nationales et locales de personnes en situation de handicap (OPD) ;
- Fonder la réponse sur des évaluations rapides multisectorielles des besoins, y compris dans les zones reculées ; l'adapter aux différents contextes locaux ; et s'assurer qu'elle tient compte du genre et de l'âge en utilisant l'outil GAM (marqueur de genre et d'âge) ;
- Sensibiliser les marchés, les radios, les écoles et les organisations religieuses aux critères de ciblage et de sélection, en veillant à inclure les zones reculées ;

Mécanismes de plainte et de retour d'information

- Établir et harmoniser des mécanismes de plaintes indépendants, anonymes et confidentiels, par exemple en mettant en place une ligne d'assistance centralisée et en désignant des points focaux sur les sites de distribution ;
- Fournir une formation aux organisations et associations communautaires (telles que les organisations de personnes en situation de handicap et les associations de femmes) sur les mécanismes de plaintes et de retour d'information ;
- Accroître la sensibilisation aux mécanismes de plaintes et de retour d'information, par exemple en affichant les mécanismes de plaintes et de retour d'information sur les sites de distribution et en informant les communautés sur la manière dont les plaintes sont traitées et sur la manière d'accéder et d'utiliser les mécanismes de retour d'information et de plainte ;
- Mettre en place un suivi systémique des plaintes, par exemple en appliquant des politiques sur le temps de réponse pour certains types de plaintes ;
- Communiquer les résultats et toute action entreprise après le dépôt de plaintes ;
- Rechercher un retour d'information sur la qualité et la pertinence de l'aide fournie par le biais d'un suivi postérieur à la distribution.

Accès à l'aide dans la dignité et la sécurité

- Fournir l'aide dans des endroits sécurisés et distribuer l'aide tôt le matin ;
- Anticiper le nombre de personnes venant assister à la distribution et mettre en place des mesures appropriées de contrôle des foules ;
- Varier l'emplacement des distributions afin qu'elles ne se déroulent pas toujours au même endroit ;
- Impliquer les leaders locaux dans les distributions, et former le personnel et les partenaires de distribution (protection civile) aux pratiques de distribution sûres telles que le contrôle des foules ;
- Réaliser une cartographie des zones accessibles en guise de mesure de préparation ;
- Organiser des distributions séparées ou des distributions de porte-à-porte pour les groupes vulnérables, tels que les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes à mobilité réduite ;
- Renforcer les normes et standards d'assurance qualité pour les biens distribués, y compris au niveau organisationnel, et donner la priorité aux produits et services d'origine locale ;
- Former le personnel humanitaire de terrain aux principes et à la conduite humanitaires.

Participation de la communauté

- Consulter les dirigeants de la communauté et les autorités locales pour identifier les stratégies de distribution adaptées à la communauté ;
- Assurer la collaboration de la communauté dans la définition des critères de vulnérabilité ;
- Faire élaborer un guide de gestion inclusif auprès des organisations de personnes en situation de handicap nationales et locales afin de faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap dans toutes les phases du cycle du projet et de contribuer à l'autonomisation des personnes en situation de handicap ;
- Former le personnel des organisations à la consultation communautaire.

Informations transparentes

- Intégrer les organisations communautaires et les acteurs religieux dans le partage des informations ;
- Établir des stratégies de communication partagées entre les différents acteurs afin de garantir la cohérence des messages ;
- Adapter les stratégies de communication aux différents contextes et aux préférences des communautés ;
- Veiller à ce que les informations soient accessibles aux personnes en situation de handicap en les diffusant par le biais des organisations de personnes en situation de handicap.